



Mairie de
St-Amant-Tallende
Puy-de-Dôme

63450
04.73.39.30.20
Fax 04.73.39.07.93

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2018

Réuni le 26 mars sous la présidence de M. BROSSARD Pierre, Maire, le Conseil Municipal :

- ⇒ A voté les **budgets primitifs 2018** avec reprise des résultats apparaissant aux comptes administratifs votés le 12 février et intégration des décisions d'affectation

SPANC (à l'unanimité)

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à2 310.75 €

BUDGET EAU (à l'unanimité)

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 60 160.88 €

La surtaxe eau reste fixée à 0,1525 €/m².

Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 34 660.14 €

COMMUNE (à l'unanimité)

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT S'EQUILIBRENT A 2 005 436.86 €

DEPENSES

Charges à caractère général.....	448 000 €
Charges de personnel	756 000 €
Autres charges de gestion courante	184 600 €
Charges financières	22 000 €
Charges exceptionnelles.....	7 665 €
Dotations amortissement	6 035 €
Virement à la section investissement	588 201.86 €

RECETTES

Remboursement rémunération du personnel	3 500.00 €
Produits des services (restauration, CAF, ...)	72 502.40 €
Impôts et taxes	790 620.00 €
Les taux 2017 des impôts locaux ont été reconduits :	
Taxe d'habitation	13,42
Foncier bâti	21,93
Foncier non bâti	83,39
Dotations et participations	395 239.00 €
Autres produits de gestion courante	68 000.00 € (loyers)
Produits exceptionnels	50 160.88 €
Excédent reporté	625 414.58 €

DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT S'EQUILIBRENT

A LA SOMME DE **1 447 580.90 €**

Les dépenses sont constituées par :

Aménagement parvis église	74 200.00 €
Travaux voirie 2017-2018-2019	130 000.00 €
Aménagement cour école maternelle	4 500.00 €
Travaux groupe scolaire	526 000.00 €
Acquisitions et travaux divers	273 200.00 €
(Etude terrains des Sœurs, Achat d'un véhicule, participation travaux éclairage public, remise en eau fontaines, mobilier urbain, tableau numérique école maternelle, véranda cabinet médical, acquisition matériel technique, ...)	
Opérations financières.....	439 680.90 €
(Remboursement emprunts, déficit 2017)	

Les recettes sont essentiellement constituées par :

Prélèvement pour investissement	588 201.86 €
Subvention travaux école maternelle	74 550.00 €
Subvention travaux groupe scolaire	171 953.00 €
Opérations financières	606 841.04 €
Divers amortissements et intégrations.....	6 035.00 €

- ⇒ A approuvé le versement d'une participation de fonctionnement d'un montant de 878 € aux Restos du Coeur pour le paiement du loyer à l'OPHIS concernant le logement qu'ils occupent pour assurer l'accueil des bénéficiaires rue Pascal,

⇒ A autorisé Monsieur le Maire à signer :

■ les marchés à intervenir avec les entreprises suivantes pour les travaux du groupe scolaire

• Maçonnerie	Ent BONNET et fils	8 323.00 € HT
• Menuiseries extérieures	Ent GORY	152 229.00 € HT
• Menuiseries intérieures	Ent ANTIC Auvergne	21 829.00 € HT
• Serrurerie	Ent TIPLE	26 690.40 € HT
• Platerie peinture	Ent COUTAREL	74 013.17 € HT
• Electricité	Ent VB Energies	23 420.00 € HT
• Plomberie sanitaire	Ent VB Energies	22 050.00 € HT
• Revêtement de sols	Ent CARTECH	42 932.10 € HT

■ Le devis d'un montant de 24 950 € HT pour la fourniture et l'installation d'un WC automatique rue de l'Eglise

⇒ A approuvé le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées de Mond'Arverne Communauté suite à la prise de la compétence « zone artisanale » par cette dernière, l'attribution s'élevant à 95 099.88 € contre 99 039.94 € antérieurement,

⇒ A décidé de créer un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe et supprimer le poste de rédacteur principal 2^{ème} classe au 01 avril 2018,

⇒ A décidé de solliciter la révision de l'article 8 de l'arrêté préfectoral du 27 mai 1992 relatif au périmètre de protection des captages de St-Amant-Tde afin que soit remplacée l'obligation d'utilisation de la fonte ductile par l'obligation d'utilisation d'un matériau garantissant l'étanchéité du réseau,

⇒ A dénommé « impasse du Cimetière » la portion du chemin de St-Amant à Tallende desservant le lotissement « Le Clos Margot »,

⇒ A décidé d'acquérir la licence IV du bar 20 place Darteyre si aucun repreneur du fonds ne se manifeste,

⇒ A décidé de ne pas renouveler son adhésion à l'association AICRI (soutien à l'informatisation des mairies).